

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ILES
ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles, tenue le 13 décembre 2016 à 19h30, à la salle de l'hôtel de Ville, 871, Chemin Diotte, Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles

Sont présents : M. Robert Asselin, Gaston Valiquette M. Yannick Legault, M. André Cyr et Mme Mélanie Lampron et formant quorum sous la présidence du maire M. Pierre-Paul Goyette

Est absent : Monsieur le conseiller André Benoit

Est aussi présente : La directrice générale Mme Gisèle Lépine Pilotte.

La séance est ouverte par le maire, M. Pierre-Paul Goyette, lequel demande un moment de réflexion.

2425-16-12-01 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Robert Asselin propose, appuyé par Monsieur le conseiller Yannick Legault de procéder à la constatation de la régularité de la séance.

ADOPTÉE

2426-16-12-02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Gaston Valiquette propose, appuyé par Monsieur le conseiller Yannick Legault d'approuver l'ordre du jour suivant, à savoir :

MOMENT DE RÉFLEXION

- 1- Ouverture de l'assemblée.
- 2- Approbation de l'ordre du jour.
- 3- Période de questions portant uniquement sur l'ordre du jour présenté.
- 4.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 8 novembre 2016

5.0- TRÉSORERIE :

- 5.1-Liste des comptes à payer au 30 novembre 2016.
- 5.2-Liste des chèques et paiements accès D à être entérinés au 30 novembre 2016
- 5.3-Ville de Mont-Laurier Équipements Supra-locaux- facturation corrigée
- 5.4-Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles- Autorisation de transferts de soldes par postes budgétaires
- 5.5-Ville d'agglomération de Mont-Laurier dépôt préliminaire de la quote-part.

6.0- ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

- 6.1- Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles- Salle multifonctionnelle- Offre de services pour exécution de plans
- 6.2-Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles- Profil financier 2015
- 6.3-CLD- d'Antoine-Labelle- Enjeux développements économiques- Rencontre 16/12/2016
- 6.4-Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles- Politique familiale et MADA- Adoption du plan d'action triennal
- 6.5-Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles- Intérêts pécuniaires- Obligation de dépôt
- 6.6-Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles- Calendrier des assemblées régulières du conseil- Adoption
- 6.7-Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles- Renouvellement de contrat pour le service de conciergerie
- 6.8- MRCAL- Formation en gestion des clientèles difficiles- Mont-Laurier

7.0 TRAVAUX PUBLICS

- 7.1-Commission de la Construction du Québec- Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles- Modification à la Loi R-20
- 7.2-Lac Gaucher-Planification des chantiers pour bénéficiaires de garanties d'approvisionnement- Compte-rendu
- 7.3-MTQ- Programme d'aide à entretien du réseau routier local- allègement de reddition de compte
- 7.4-MAMOT- TECQ 2014-2018- Résolution pour travaux réalisés
- 7.5-WSP- PIRRL- suivi du dossier

08- LOISIRS ET CULTURE :

- 8.1-Tourisme Laurentides- Rapport annuel 2016

- 8.2-Fête de Noël-
 8.3-Quartier POP- Formation communautaires pour organismes
 8.4-Église- Inspecteur en bâtiment et en environnement- Autorisation pour faire relevés des dimensions
 8.5-Emploi été 2017- Autorisation présentation pour 3 demandes pour combler les postes du camp de jour
9.0- URBANISME ET ENVIRONNEMENT
 9.1-Lac des îles- Comité de gestion du lac- Nomination d'un deuxième représentant municipal par Mont-Laurier
 9.2- Dérogation mineure - Consultation publique - 160 chemin du Lac-aux-Bouleaux Est
10- RÉGIES- COMITÉS ET CORRESPONDANCES :
 10.1-RIDL- Calendriers et descriptions des collectes
 10.2-MRCAL- Etude de regroupement des services d'incendie
 10.3-FQM- Service de Sûreté du Québec – Demande de révision pour la méthode de calcul des sommes payées par les municipalités
11- Période de questions.
12- Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

2427-16-12-4 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 8 NOVEMBRE 2016

Chaque membre du conseil ayant reçu copie du procès-verbal, la directrice-générale est dispensée d'en faire lecture.

Monsieur le conseiller André Cyr propose, appuyé par Monsieur le conseiller Robert Asselin d'approuver le procès-verbal de l'assemblée régulière du 8 novembre 2016 du conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles.

ADOPTÉE

2428-16-12-5.1- APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES AU 30 NOVEMBRE 2016 À PAYER PRÉSENTÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le conseiller Gaston Valiquette propose, appuyé par Monsieur le conseiller Robert Asselin d'approuver la liste des comptes ci-dessous énumérés et d'autoriser la directrice générale de la municipalité d'effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit ;

ADMINISTRATION		
Petite caisse	89,75 \$	
Madeleine Vézina	191,54 \$	
Louise Lacelle	293,18 \$	
Josée Collard	44,13 \$	
Pierrette Léonard	86,40 \$	
Dépanneur Lac-des-Îles	42,56 \$	
Librairie Jaclo	(35,75 \$)	
Assoc des Marchand de la Plaza	200,00 \$	
Bureauteck	164,66 \$	
Énergie et Ressources naturelles	16,00 \$	
Trophées Mont-Laurier	287,33 \$	
Papeterie des H-Rivières	258,34 \$	
Papeterie des H-Rivières	(7,33) \$	
Me Roger Rancourt	51,74 \$	
MRC Antoine-Labelle	400,00 \$	2 082,55 \$
MESURES D'URGENCES		
Extincteurs des Hautes-Laurentides	262,99 \$	262,99 \$
CENTRE COMMUNAUTAIRE		
JLP Bélanger	212,70 \$	
Rona	56,32 \$	269,02 \$
VOIRIE (courant)		
Dépanneur Lac-des-Îles	514,01 \$	
Nettoyeur Meilleur	14,49 \$	
Carrefour Industriel	812,71 \$	
Garage Hubert Auto	366,84 \$	
Équipements Lourds Papineau	255,50 \$	
Canadian Tire	165,54 \$	
Lacasse Travail & Plein Air	166,66 \$	
Métal Gosselin	(144,96) \$	
Contrôle-Tech RS	1 762,25 \$	
V. Meilleur	345,18 \$	4 258,22 \$

DÉNEIGEMENT		
Remorques M & M	45,94 \$	
Atelier Usinage Mt Laurier	722,57 \$	
DP Centre Industriel	69,70 \$	
Les Ateliers de Réparations B&R Ltée	159,98 \$	
Location L.A. Pelletier	1 788,65 \$	2 786,84 \$
GARAGE		
D P Centre Industriel	45,63 \$	
Location L.A. Pelletier	89,77 \$	
Mont-Laurier Propane	151,64 \$	287,04 \$
PFM/MADA		
Visa	541,33 \$	
Imprimerie l'Arthographe	569,13 \$	
IGA	329,35 \$	1 439,81 \$
PATINOIRE		
Transport Guy Morin	557,63 \$	
Rona	49,59 \$	607,22 \$
AQUEDUC		
Serv Env. Lussier	1 448,69 \$	
Groupe Environex	84,26 \$	1 532,95 \$
BIBLIO		
Papeterie des H-Rivières	104,79 \$	104,79 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER		13 631,43 \$

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans la précédente résolution.

Gisèle Lépine Pilotte

ADOPTÉE

2429-16-12-5.2 APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET PAIEMENTS ACCÈS D À ÊTRE ENTÉRINÉS PRÉSENTÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le conseiller Gaston Valiquette propose, appuyé Monsieur le conseiller André Cyr, d'approuver la liste des chèques et paiements ACCES D à être entérinés du 1^{er} au 30 novembre 2016

Salaire employés	07-11-16	11445 À 11451		3 054,43 \$
Suzie Gervais	" "	11452		870,00 \$
Liste des comptes à payer 30 nov 2016	10-11-16	11453 À 11489		58 336,11 \$
Visa	" "	11488	Accès D	365,93 \$
Salaire employés	14-11-16	11490 À 11496		3 176,75 \$
Bell Mobilité	" "	11497	Accès D	40,23 \$
Hydro Québec	" "	11498	Accès D	832,88 \$
Marceau Soucy Boudreau Avocats	" "	11499		459,90 \$
Radio CFLO	" "	11500		228,17 \$
Pavages Wemindji Inc	" "	11501		24 503,06 \$
Nathalie Sigouin-Infra-Conseils	" "	11502		340,61 \$
Agence des Douanes et Revenu du Canada	" "	11503	Accès D	2 829,98 \$
Canada	" "	11504	Accès D	6 876,86 \$
Ministère du Revenu du Québec	" "	11505		387,97 \$
Synd. Des Travailleurs (euses) Lièvre	" "	11506		21,60 \$
Sud	21-11-16	11507 À 11514		3 622,87 \$
Robert Asselin	" "	11515	Accès D	1 131,51 \$
Salaire employés	" "	11516		70 298,82 \$
Télébec	28-11-16	11517 À 11524		3 679,16 \$
D. Heafey et Fils Inc	" "	11525 À 11528		200,00 \$
Salaire employés	" "	11529		100,00 \$
CCU	" "	11530		232,78 \$
Suzie Gervais	" "	11531	Accès D	1 358,32 \$
Josée Collard	" "	11532	Accès D	680,02 \$
Hydro Québec	" "	11533		17,00 \$
Télébec	" "	11534		333,10 \$
Receveur Général du Canada	" "	11535		7 702,41 \$
Dépanneur Lac-des-Iles	" "	11536		27,92 \$
Calclo Inc				
Pierre-Paul Goyette				191 708,39 \$

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans la précédente résolution.

Gisèle Lépine Pilotte

ADOPTÉE

2430-16-12-5.4 MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ILES - AUTORISATION DE TRANSFERTS DE SOLDES PAR POSTES BUDGETAIRES

Monsieur le conseiller Robert Asselin propose, appuyé Monsieur le conseiller Yannick Legault, d'autoriser la directrice générale procède aux transferts de soldes par postes budgétaires selon la liste présentée.

<u># cpte actuel</u>	<u>Description</u>	<u>à ajouter</u>	<u># cpte à transférer</u>	<u>Description</u>	<u>à retirer</u>
02 13000 494	Cotis ass. Et abonn	500,00 \$	02 13000 422	Ass. Resp. publ	(500,00) \$
02 13000 670	Fourn. Bur adm	1 700,00 \$	02 13000 413	Compt et vérification	(1 700,00) \$
02 13000 726	ameublement	494,70 \$	02 13000 310	Fr. Déplac adm	(494,70) \$
02 16000 200	Cot Employeur CSST	900,00 \$	02 13000 527	Ent et Rep Ameub Adm	(149,61) \$
			02 13000 454	Form et Perf adm	(304,34) \$
			02 13000 339	Site web municipal	(446,05) \$
02 32000 140	Remuneration voirie	7 958,07 \$	02 32000 141	Sal regul voirie	(7 958,07) \$
02 32000 454	Form et Perf voirie	957,69 \$	02 32000 143	Primes/depl voirie	(672,91) \$
			02 32000 455	Immatric véhicules	(284,78) \$
02 33000 965	Immatr enl. Neige	2 394,44 \$	02 32000 455	Immatric véhicules	(2 394,44) \$
02 41200 419	analyse eau	772,85 \$	02 41200 522	ent et rep usin pur/trait	(553,75) \$
			02 412000 681	élect usin pur/trait	(219,10) \$
02 45110 446	enlevement ord/contrat	5 547,47 \$	02 45120 526	bacs	(5 547,47) \$
02 61000 515	loc équip nautique	1 009,45 \$	02 61000 515	gestion fosses septique	(200,00) \$
			02 61000 454	form et perf urbanisme	(809,45) \$
02 70130 522	ent et rep patinoire	856,25 \$	02 70140 140	remun plage	(856,25) \$
02 70150 521	gazon/terrain/fleurs	1 500,00 \$	02 70150 525	parc riviere barrage	(4 000,00) \$
02 70150 522	infrastructures loisirs	2 500,00 \$			
02 70150 610	depenses camps jour	2 780,07 \$	02 70140 521	ent et rép plage	(1 132,81) \$
					(1 647,26) \$
02 70190 959	entente supra locaux	1 163,30 \$	02 70230 411	services professionnels	(1 000,00) \$
			02 70230 310	form/ depl biblio	(163,30) \$
02 32000 520	entretien machinerie	5 466,14 \$	02 32000 527	trav ch presqu'île	(47 307,32) \$
02 32000 521	ent. Chemins trottoirs	6 894,76 \$			
02 32000 522	entr. Garage	1 409,36 \$			
02 32000 526	ent et rep trav publics	965,23 \$			
02 32000 621	achat pierre / gravier	2 311,98 \$			
02 32000 625	achat asphalte	20 159,19 \$			
02 33000 200	cot employeur neige	1 463,37 \$			
02 33000 525	ent. Rep vehicule neige	1 837,13 \$			
02 33000 631	ess huile diesel neige	6 800,16 \$			
		78 341,61 \$			(78 341,61) \$

ADOPTÉE

2431-16-12-6.4 MUNICIPALITE DE SAINT-AIME-DU-LAC-DES-ILES-POLITIQUE FAMILIALE ET MADA- ADOPTION DU PLAN D'ACTION TRIENNAL

Madame la conseillère Mélanie Lampron propose, appuyé par Monsieur le conseiller Yannick Legault que le conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles accepte le plan d'action triennal, tel que conçu par le comité de pilotage, dans le but d'améliorer la qualité de vie des familles et des aînés sur l'ensemble de son territoire.

ADOPTÉE

ITEM 16-12-6.5 MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL- DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES- DÉPÔT

La directrice générale dépose, tel que requis à LERMO, la déclaration des intérêts pécuniaires de des membres suivants du conseil municipal, soit :

Mme Mélanie Lampron, conseillère #5

Ces documents sont disponibles pour consultation au bureau municipal.

2432-16-12-6.6 MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ILES- ADOPTION DU CALENDRIER DES ASSEMBLÉES RÉGULIÈRES DU CONSEIL

Monsieur le conseiller André Cyr propose, appuyé par Madame la conseillère Mélanie Lampron que le conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles, tel que requis à LERMO, le calendrier des assemblées régulières du conseil pour l'année 2017 tel que déposée par la directrice générale, soit :

10 JANVIER 2017 - 14 FÉVRIER 2017 - 14 MARS 2017 - 11 AVRIL 2017 - 9 MAI 2017 - 13 JUIN 2017 - 11 JUILLET 2017 - 15 AOUT 2017 (exception 3e mardi du mois) - 12 SEPTEMBRE 2017 - 10 OCTOBRE 2017 - 14 NOVEMBRE 2017 - 12 DÉCEMBRE 2017

ADOPTÉE

2433-16-12-6.7 MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ILES- RENOUELEMENT DE CONTRAT POUR LE SERVICE DE CONCIERGERIE

Monsieur le conseiller Gaston Valiquette propose, appuyé par Madame la conseillère Mélanie Lampron que le conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles renouvelle le contrat de conciergerie avec Mme Suzie Gervais selon les termes du contrat déjà en vigueur.

ADOPTÉE

2434-16-12-6.8 MRCAL- FORMATION EN GESTION DES CLIENTELES DIFFICILES- MONT-LAURIER

Madame la conseillère Mélanie Lampron propose, appuyé par Monsieur le conseiller Robert Asselin que le conseil autorise la directrice générale à procéder à l'inscription de Mme Pierrette Léonard à la Formation en gestion des clientèles difficiles qui se donnera à la MRCAL à Mont-Laurier. Et que les frais inhérents à cette formation soit défrayés par la Municipalité.

ADOPTÉE

2435-16-12-7.4 MAMOT- TECQ 2014-2018- RESOLUTION

ATTENDU QUE La municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

La municipalité Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Monsieur le conseiller André Cyr propose, appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Valiquette et résolu que :

- la municipalité Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

- la municipalité Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridique et reflète la prévision de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.
- la municipalité Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

M. le maire Pierre-Paul Goyette procède à l'ajournement de l'assemblée. Il est 20h10
M. le maire Pierre-Paul Goyette procède à la réouverture de l'assemblée. Il est 20h20

2437-16-12-8.5- EMPLOI ETE 2017- AUTORISATION PRESENTATION POUR 3 DEMANDES POUR COMBLER LES POSTES DU CAMP DE JOUR

Monsieur le conseiller Robert Asselin propose, appuyé par Monsieur le conseiller Yannick Legault que le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière adjointe Mme Josée Collard à présenter pour et au nom de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles une demande de subvention à Emploi Canada-Été. Le but étant de créer pour le Camp de Jour trois postes étudiants pour l'été 2017 pour une durée de 7 semaines et que la rémunération du tarif horaire pour les deux postes de moniteur est fixée au taux du salaire horaire minimum plus .35¢/heure et que le tarif horaire relié au poste de moniteur en chef est fixé au salaire horaire du moniteur plus 1.00\$/heure.

ADOPTÉE

2438-16-12-9.2 DEROGATION MINEURE - CONSULTATION PUBLIQUE - 160 CHEMIN DU LAC-AUX-BOULEAUX EST

Le maire déclara l'ouverture de l'assemblée publique de consultation sur la demande de dérogation mineure présenté par Monsieur Stéphane Florian relativement à la propriété située au 160 chemin du Lac-aux-Bouleaux Est..

La directrice générale fait rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure:

CONSIDÉRANT l'existence de constructions sur ce terrain datant d'avant 1980 selon les recherches effectuées aux archives de la municipalité

CONSIDÉRANT QUE la réglementation d'urbanisme de la Municipalité entrant en vigueur le 18 mai 1982 avec dispositions transitoires en janvier 1984 :

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments sont maintenant dérogatoires au règlement 330 relatif au Zonage

Exigences					
Grille des spécifications 2-12 Normes d'implantation de bâtiment		Marge de recul	Réglementaire	Distance existante	Demande
⇒	Résidence existante	Arrière:	20 mètres	17 m. (à la galerie)	3 m.
	Garage existant	Avant	10 mètres	3.52 m.	6.48 m.
	Remise existante	Avant	10 mètres	3.64 m.	3.36 m.
		Arrière	20 mètres	15.58 m.	4.42 m.
		Latérale	1.5 mètres	0.97 m.	0.53 m.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 22 novembre 2016 portant le numéro 16-11-355

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Gaston Valiquette propose, appuyé par Madame la conseillère Mélanie Lampron que le conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles accepte la demande dérogation à la grille des usages et normes du règlement 330 relatif au zonage. Et ce à la condition que la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles ne soit pas responsable des dommages pouvant être causés aux bâtiments et autres implantations dérogatoires lors des opérations d'entretien du chemin.

ADOPTÉE

2439-16-12-10.2 MANDAT À LA MRC D'ANTOINE-LABELLE AYANT POUR OBJET LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE MISE EN COMMUN VOLONTAIRE D'ÉQUIPEMENTS, D'INFRASTRUCTURES, DE SERVICES OU D'ACTIVITÉS EN SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU l'appel de projets pour la réalisation d'étude d'opportunité visant la mise en commun d'une partie ou l'ensemble de l'offre municipal en sécurité incendie publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

ATTENDU qu'il y a lieu de s'associer dans le but de réaliser une étude d'opportunité visant la mise en commun volontaire d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en sécurité incendie et de mandater la MRC d'Antoine-Labelle à titre de responsable de cette étude;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yannick Legault, appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Valiquette et résolu à l'unanimité de mandater la MRC d'Antoine-Labelle pour présenter et réaliser le projet d'étude visant la mise en commun volontaire d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en sécurité incendie au MAMOT.

ADOPTÉE

2440-16-12-10.3 FQM- SERVICE DE SURETE DU QUEBEC – DEMANDE DE REVISION POUR LA METHODE DE CALCUL DES SOMMES PAYEES PAR LES MUNICIPALITES

CONSIDERANT QUE plus de 1 040 municipalité québécoises ont recours aux services policiers de la Sûreté du Québec ;

CONSIDERANT QUE les municipalités assument 53% de la facture globale du coût de la desserte policière de la Sûreté du Québec ;

CONSIDERANT QUE les ententes de services entre la Sûreté du Québec et les MRC sont d'une durée minimale de 10 ans ;

CONSIDERANT QUE les municipalité n'ont actuellement aucun levier afin d'assurer un contrôle des coûts pour les services de la Sûreté du Québec ;

CONSIDERANT QUE la prévisibilité des coûts est essentielle afin d'assurer une saine gestion des deniers publics ;

CONSIDERANT QUE le Comité de révision sur le modèle d'entente travaille depuis plus d'une année à l'élaboration de la nouvelle entente-cadre, du guide d'accompagnement et du modèle de répartition des effectifs policiers ;

CONSIDERANT QUE les travaux de rédaction de la nouvelle entente-cadre, du guide d'accompagnement et du modèle de répartition des effectifs policiers tirent à leur fin, et que le résultat final a été approuvé par les membres du Comité de révision ;

CONSIDERANT QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoises des municipalités (FQM) doivent entériner ces modèles ;

CONSIDERANT QUE la FQM a formulé par écrit au Comité de révision, son souhait qu'un chantier soit entamé sur la somme payable par les municipalités, pour les services de la Sûreté du Québec ;

CONSIDERANT QUE la FQM a indiqué que la révision du *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec* est une condition *sine qua non* à l'approbation des nouveaux modèles d'entente et de répartition des effectifs ;

CONSIDERANT QUE la FQM a demandé, dans le cadre des consultations particulières sur le projet de n° 110, *Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal*, que le gouvernement du Québec limite à l'inflation, la croissance de la facture des municipalités pour les services de la Sûreté du Québec.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gaston Valiquette, appuyé par Monsieur le conseiller André Cyr que le conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles présente les demandes suivantes :

DE DEMANDER au ministère de la Sécurité publique de réviser, en collaboration avec la FQM, le *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec* ;

DE DEMANDER que cette révision ait pour objectif la mise en place d'un cran d'arrêt sur la somme payable par les municipalités, afin de plafonner à l'inflation toute hausse de la facturation globale, pour les services policiers de la Sûreté du Québec ;

DE DEMANDER qu'un cran d'arrêt soit applicable pour la durée totale de l'entente de services entre les MRC et la Sûreté du Québec, soit d'une durée minimale de 10 ans ;

DE DEMANDER que le conseil d'administration de la FQM n'entérine pas les nouveaux modèles d'entente et de répartition des effectifs policiers de la Sûreté du Québec, tant et aussi longtemps que le *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec*, ne sera pas révisé en collaboration avec le monde municipal.

ADOPTÉE à l'unanimité

2441-16-12-12 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Gaston Valiquette propose, appuyé par Monsieur le conseiller André Cyr la levée de l'assemblée régulière du 13 décembre 2016.

ADOPTÉE

Pierre-Paul Goyette
Maire

Gisèle Lépine Pilote
Secrétaire-trésorière/directrice générale

Je, Pierre-Paul Goyette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Pierre-Paul Goyette, Maire